

*Meilleurs vœux
En route vers la finalisation du SCOTERS révisé*



Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du nouveau SCOTERS débattu

La révision du SCOTERS, portée par ses 4 intercommunalités membres, entend poursuivre les efforts déjà engagés dans les documents de planification en vigueur mais s'inscrit surtout dans une nouvelle dynamique pour répondre aux défis du changement climatique et des objectifs de transitions énergétiques.



Les élus du comité syndical ont débattu en séance du 20 mars 2023 du nouveau Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOTERS en révision.

Pièce centrale du SCoT, il exprime le projet politique partagé à l'échelle du territoire.

Construit après de nombreux échanges depuis 2019, ce PAS se dessine autour de 3 axes « territoire SOLIDAIRE – territoire RESSOURCE – territoire RAYONNANT ».

L'objectif est triple : organiser la résilience face aux vulnérabilités, assurer une qualité d'habiter et de vie, garantir un équilibre territorial.



Cette étape importante de la révision permet d'engager un travail plus ciblé sur les modalités d'application au sein du volet réglementaire du SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), travaillé à partir de la rentrée (voir verso).

Le PAS a été présenté en réunions publiques devant près de 100 personnes.

[En savoir +](#)

focus

Rencontres Nationales des SCoT de Nîmes



« Planifier dans l'incertitude »

Les incertitudes liées à l'évolution législative, au contexte économique et social ou encore au changement climatique pourraient donner envie d'attendre pour en savoir plus. Les débats ont néanmoins montré l'intérêt voir la nécessité de se mettre en action, de s'organiser et de préparer l'avenir.

Pour cela, il s'agit de définir des stratégies en mobilisant l'intelligence collective et de planifier des objectifs à court moyen et long terme afin de construire un monde désirable.

Les territoires ont toute leur place pour y contribuer et doivent saisir cette opportunité en responsabilité.

[En savoir +](#)

Rendez-vous les 29-30 août à Arras pour les prochaines rencontres.

invités

Interventions en comité syndical SCOTERS

Le comité syndical a eu le plaisir d'accueillir en 2023 :

- Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, le 19 juin, pour échanger sur la modification du SRADDET et les enjeux foncier

- Denis VALANCE, Président du SCoT Nancy Sud Lorraine, le 12 décembre, pour partager leur projet de SCoT révisé.

Des interventions très appréciées et enrichissantes.

agenda

Comités syndicaux 2024 du SCOTERS

Lundi 25 mars à 15h

Mardi 22 octobre à 14h30

Mardi 10 décembre à 14h30

Journée Révision

Mardi 18 juin

Du PAS au DOO : concrétiser les stratégies

Les élus du SCOTERS se sont mobilisés au second semestre pour contribuer à la rédaction du futur DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs).

34 élus au total ont participé à 5 ateliers de travail présidés systématiquement par deux membres du bureau :

- ✓ **MOBILITÉS**, le 22 septembre
- ✓ **ÉNERGIE-RÉSILIENCE**, le 13 octobre
- ✓ **TVB-SOLS-AGRICULTURE**, le 17 novembre
- ✓ **ÉCONOMIE**, le 24 novembre
- ✓ **HABITAT**, le 1^{er} décembre

Ces ateliers ont permis des prises de positions sur des propositions d'orientations, des localisations de projets, des objectifs qualitatifs ciblés ou certains chiffres clés, selon les sujets.



La synthèse sera soumise pour validation au comité syndical de mars.

Des ateliers complémentaires porteront sur les questions d'armature et de foncier.

Une matière précieuse en vue de la rédaction des différentes pièces constitutives du SCOTERS révisé, dans l'objectif d'arrêter le SCoT en fin d'année et d'avoir un document révisé applicable début 2026.

Des phases de concertation avec les partenaires et d'échanges avec les élus locaux seront organisées au courant de l'année.

[En savoir +](#)

🔍 zoom sur

Stage SCOTERS « la renaturation, où en est-on ? »

D'avril à septembre, Maelenn SYZ, stagiaire au syndicat mixte, a travaillé sur le sujet de la **RENATURATION**, de sa perception par les élus et les acteurs locaux, à son application dans les projets passés, en cours et à venir sur le territoire du SCOTERS.

De nombreux entretiens et études de cas qui ont permis de mieux cerner cette notion introduite par le ZAN, entre « compensation environnementale » et « végétalisation », et de voir où nous en sommes localement au regard des objectifs attendus à l'avenir.

[En savoir +](#)



actu

La loi « ZAN » évolue

En juillet dernier, une nouvelle loi sur le ZAN est venue en préciser l'application, mais a surtout introduit deux points :

- les « projets nationaux » avec une enveloppe nationale dédiée, mais puisée sur celle des territoires
- la garantie universelle, ne pouvant priver les communes d'1ha de consommation foncière d'ici 2030

Trois nouveaux décrets sont venus compléter fin novembre le cadre réglementaire des lois Climat et Résilience et de juillet 2023, sur :

- la nomenclature de l'artificialisation
- la territorialisation des objectifs fonciers dans le SRADDET
- la commission de conciliation pour les projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt majeur

[En savoir +](#)



focus

Remobiliser les centralités – séminaire du 19 juin 2024 à Wintzenheim-Kochersberg

Les "CENTRALITÉS" présentent un enjeu majeur au regard des principes de proximité, de mixité des fonctions, et de sobriété, visé tant dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) que dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL) du SCOTERS en révision.

Le séminaire du SCOTERS a permis de mieux cerner ces espaces et leurs potentiels, autour de 2 tables rondes :

- Reconquête des cœurs de villages et centres-bourgs : un sujet au-delà du seul réaménagement urbain
- Révéler le potentiel des centralités : pourquoi ? Comment ? Avec quels outils ?

[En savoir +](#)